



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 23 novembre 2020 de 20h00 à 23h15
Lieu : Salle Lachenal - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REPLACE PAR
Président	Y. Richard	x		
Vice-Président	J. Marquis	x		
Secrétaire	M. de Terwangne	x		
Conseillers municipaux	J. Brünisholz	x		
	M. Cela	x		
	G. Chappatte	x		
	S. Conus	x		
	T. Foster	x		
	X. Henauer	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	R. Lima	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	P. Schenker	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	C. Lambert	x		
Vice-Maire	J. Tchamkerten	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 5 octobre 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Fondation communale de Versoix pour la petite enfance
 - a. Comptes 2019
 - b. Budget 2021
5. Contribution 2021 du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
6. Budget 2021 de la Ville de Versoix
7. Fondation communale pour l'installation à Versoix d'Entreprises d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC)
 - a. Comptes 2019
 - b. Dissolution
8. Crédit d'investissement de CHF 401'000.- en vue de la mise en conformité et le réaménagement du site de compostage GICORD
9. Crédit de CHF 74'310.- destiné à l'acquisition d'une application de gestion digitalisée des amendes d'ordre
10. Nouveau règlement du Conseil municipal
11. Rapport de la Commission ad hoc sur l'urgence climatique
12. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal. Il salue la procès-verbaliste ainsi que les représentants de la presse. Cette séance s'ouvre dans des conditions d'exception liées aux restrictions sanitaires imposées par l'autorité fédérale et les autorités cantonales. Il rappelle les contraintes sanitaires en vigueur : maintien de la distance entre les personnes, utilisation du gel hydro alcoolique pour les mains et port du masque. Il demande à l'ensemble des personnes présentes de porter le masque pendant toute la séance, à l'exception du moment où elles souhaitent s'exprimer.

L'accès du public ce soir est limité. Le Président le regrette et espère que cette restriction pourra bientôt être levée. Le Conseil administratif et le Bureau du Conseil municipal sont conscients des limitations imposées qui portent un méchant coup à la publicité de cette réunion. Il signale qu'il n'y aura malheureusement pas de verrée à l'issue de la séance, compte tenu des conditions sanitaires.

Les Conseillers municipaux ont trouvé sur leur place une gourde personnelle à utiliser afin d'éviter que le personnel de la commune doive procéder à la gestion de la vaisselle dans le cadre des conditions sanitaires particulières actuelles.

Les Conseillers municipaux ont également trouvé un exemplaire du récent livre « Rues de Versoix » édité par l'Association du Patrimoine versoisien avec le soutien de la Ville de Versoix.

M. Sidler arrive à 20h08.

M. Leiser arrive à 20h30. Il quitte la séance à 23h00.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020

Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 7, point 4, 2^e § de la discussion, dernière ligne : « La fraction ~~PLR~~ PDC soutiendra cette demande de crédit. »
- Page 25, point 12.1, discussion : « Mme Sauter Caillet indique que les Verts saluent cette motion. **Tout comme M. Marquis préalablement, elle relève qu'un membre des Verts avait également remis le sujet sur le tapis il y a une année**, preuve que cette thématique leur tient toujours à cœur. »

Vote : Muni de ces modifications, le PV de la séance du 5 octobre 2020 est accepté par 23 oui et 2 abstentions d'usage (25 votants).

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Droit d'opposition des CM aux décisions de l'ACG

Les Conseillers municipaux ont jusqu'au 17 décembre 2020 pour s'opposer à la décision de l'ACG, prise lors de la dernière assemblée générale concernant l'attribution par le Fonds intercommunal aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, d'une subvention d'investissement de CHF 1'000'000.- destinée à l'acquisition d'une halle de curling. Le courrier officiel est à disposition auprès de Mme Possa.

2.2. Célébration de l'Escalade : concours de dessin et préparation d'un montage vidéo pour le "Cé qu'è lainô"

Le Président signale le lancement d'un concours de dessin à l'occasion de la célébration de l'Escalade. Toutes les informations figurent sur le site de la commune. Il signale également la préparation d'un montage vidéo pour le « Cé qu'è lainô » avec la participation des Conseillers municipaux selon une répartition spécifique.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Cédric LAMBERT, Maire

Aménagements

Pour faire le lien avec la publication sur l'origine et l'histoire du nom des rues de Versoix, la commission cantonale de nomenclature a préavisé favorablement la proposition lors de sa séance du 15 juin 2020 et Conseil d'Etat a validé cette proposition par un arrêté daté du 29 octobre 2020. Le chemin des Maillettes qui mène à l'Observatoire est ainsi rebaptisé chemin Pegasi. Cette dénomination rend hommage aux travaux des professeurs M. Mayor et D. Queloz qui se sont vus décerner le Prix Nobel de physique en 2019, pour la découverte de la première exoplanète en 1995 baptisée Pegasi 51b. En conséquence, la nouvelle adresse de l'Observatoire est chemin Pegasi 51b, 1290 Versoix ! Dès que nous aurons la plaque à disposition, la Ville de Versoix formalisera cette opération par une petite cérémonie en présence des Nobels et de l'Observatoire.

Travaux

- Route de Suisse

Les travaux de génie civil de la Route de Suisse seront terminés à la fin du mois de décembre. Il restera encore à faire quelques plantations, poser le revêtement phono-absorbant et terminer l'aménagement de la plage des Anciens bains, au printemps prochain.

- Conteneurs enterrés

Les deux points de collectes à conteneurs enterrés de Pont-Céard/av. De-Choiseul et de Dégallier/Cimetière seront mis en service prochainement. Ces deux points sont équipés de conteneurs pour les déchets de cuisine. Les riverains seront informés du jour précis de cette mise en service.

- Chemin du Biolay

La construction du trottoir du chemin du Biolay est réalisée à 50% et sera terminée dans un délai de 15 jours.

- Chantier Isaac-Machard/Vieux-Port

Le chantier Isaac-Machard/Vieux-Port a démarré après en avoir informé préalablement une délégation de représentants des utilisateurs du port. Il aura des fermetures temporaires de tronçons mais les accès aux installations seront assurés en tout temps.

Transports

Unireso - Ligne 54

La mise en service de la ligne 54 est prévue pour le 4 juillet, sous réserve de la validation budgétaire par le canton. Deux nouveaux arrêts sont prévus à Versoix : « Mâchefers » et « Nant-de-Crève-Cœur ». Une projection sur grand écran illustre le parcours de cette nouvelle ligne.

Culture

Bibliothèque

M. Lambert rappelle la mise en place depuis le 10 novembre du système « Click&Collect » de la Bibliothèque. Les commandes de livres se font par courriel à l'adresse bibliotheque@versoix.ch Les livres sont à retirer sur place.

Agenda

Dimanche 13 décembre, de 13h00 à 14h00 : Visite de l'équipe de la RTS au Boléro dans le cadre de l'opération « Cœur à cœur – Chaîne du Bonheur ». Il s'agit d'un concept inédit mis en place à cause de la pandémie sur le droit de l'enfance.

Du 18 décembre 2020 au 17 janvier 2021 : exposition de photos « Du souffle et un peu de hauteur » de Jean Revillard, hall du Boléro.

Du 23 janvier 2021 au 14 mars 2021 : exposition de peinture « La peinture en héritage » d'Emilienne Perriraz. Vernissage le 23 janvier, partie officielle à 18h00, si les conditions les permettent, hall du Boléro.

Du 6 février 2021 au 7 mars 2021 : exposition sur l'alimentation « Un défi pour l'avenir de la planète » dans le cadre des objectifs de développement

durable (valorisation des circuits courts, des produits du terroir, etc.) hall du Boléro.

Mme Jolanka TCHAMKERTEN, Vice-Maire

Bâtiments

- Bon-Séjour

L'événement majeur de ces dernières semaines est l'arrivée et l'installation du couvert du préau de Bon-Séjour. Une projection de photos sur grand écran illustre cet événement. J'adresse mes remerciements à M. Alfred Trummer, chef de service, qui s'est levé à l'aube pour documenter cette installation.

- Décisions antennes 5G (CM du 14 septembre)

Deux demandes d'autorisation ont été déposées, une à Montfleury et l'autre près de l'autoroute. Par un courrier du 21 octobre dernier, le département du territoire nous informe que les deux demandes ont été refusées. Le Conseil d'Etat a décidé de prolonger le moratoire en invoquant le principe de précaution.

- Evénements à l'école Ami-Argand

De nombreux jeunes ont pris comme prétexte la fête de Halloween les 30 et 31 octobre derniers pour s'amuser bruyamment et vandaliser l'école et le mobilier urbain autour de l'école. Tout le quartier a souffert de ces nuisances qui ont duré une partie de la nuit. Cette nuit, il y a eu encore des dégradations dans le préau de l'école et autour de l'école. Des plaintes sont régulièrement déposées mais elles restent souvent sans réponse. Les concierges font tout leur possible pour remettre en état le préau avant l'arrivée des enfants et je les en remercie. Personnellement je suis navrée que la population soit régulièrement dérangée et je sais que certaines familles sont inquiètes quand les enfants se rendent à l'école. Les auteurs des dégradations n'ont pas encore été identifiés et la police continue son enquête. La commune va faire tout son possible pour trouver une solution pérenne, en réunissant les acteurs du domaine du social et de la sécurité.

Mme Ornella ENHAS, Conseillère administrative

Sports

- Installation de la Patinoire

Concernant son dicastère, Mme Enhas signale qu'il y a peu d'activités en raison de la crise sanitaire actuelle. Elle signale l'installation sur le site de Lachenal de la patinoire éphémère jusqu'au mois de février. En raison des mesures en vigueur, cette installation sportive ne pourra malheureusement pas être mise à disposition du public. Le CA a quand même décidé d'installer cette infrastructure car le processus était déjà bien avancé lors de la mise en œuvre de l'arrêté du Conseil d'Etat. Il a par ailleurs semblé important au Conseil administratif de mettre cette infrastructure à disposition des écoles. Nous espérons vivement un assouplissement des mesures du Conseil d'Etat afin que la population puisse également profiter de cette belle infrastructure pendant la période hivernale.

4. FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX POUR LA PETITE ENFANCE

4.1. COMPTES 2019

Mme Enhas effectue une présentation des comptes 2019 et du budget 2021 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance. Elle rappelle qu'en raison des mesures COVID en vigueur au printemps dernier, le Conseil municipal n'a pas pu tenir de séance pour la validation des comptes qui a habituellement lieu au printemps. Cette validation a été reportée à l'automne.

Les comptes ont été contrôlés par la Fiduciaire Chavaz (documents disponibles sur extranet). Ils ont été validés par le Conseil de Fondation lors de sa séance du 5 mai par voie électronique. Les comptes ont également fait l'objet d'une présentation et d'une explication assez détaillées auprès des commissions de la cohésion sociale et des finances sur la base d'un document interne plus précis au niveau des lignes du compte d'exploitation.

Le document projeté ce soir sur grand écran est plus synthétique et correspond aux principes comptables MCH2. Les comptes présentent un résultat déficitaire de CHF 319'707.72.

Mme Enhas tient à relever que l'année 2019 était une année très particulière pour la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance avec l'ouverture de 24 nouvelles places de crèche à partir de septembre 2019. Ces 24 nouvelles places de crèche ont été complétées par l'ouverture de 16 autres places en 2020. Etant donné que le processus de validation des nouvelles places de crèche par le Conseil municipal est intervenu en cours d'année (avril 2019), les frais supplémentaires liés à l'ouverture de ces nouvelles places ne figurent pas dans le budget 2019. Ce qui explique des écarts importants entre le budget et les comptes. La Fondation avait toutefois annoncé être en mesure de prendre à sa charge sur sa fortune les frais supplémentaires liés à l'ouverture en cours d'année de ces 24 nouvelles places de crèche.

Concernant les revenus d'exploitation, l'ouverture des nouvelles places de crèche a permis d'enregistrer des revenus supplémentaires qui correspondent aux prix de pension encaissés pendant ces 4 mois, ce qui représentent environ CHF 250'000.-. On constate toutefois que ces revenus ne compensent pas les augmentations de charges d'exploitation et l'écart le plus important est constitué par les charges de personnel puisqu'il a fallu engager 10 nouveaux collaborateurs pour permettre l'ouverture des places de crèche et répondre ainsi aux besoins de l'institution de surveillance qui édicte les normes d'encadrement dans le domaine de la petite enfance.

4.2. BUDGET 2021

Le budget 2021 de la Fondation a été validé par le Conseil de Fondation le 24 juin 2020. Par rapport au budget 2020 on note une augmentation des charges d'exploitation due essentiellement aux mécanismes salariaux sur lesquels la Fondation n'a que très peu de marge de manœuvre puisqu'elle applique la convention collective de la Ville de Genève.

Les revenus d'exploitation sont assez similaires à ceux estimés en 2020. La perte d'exploitation est compensée par la subvention communale qui figure pour un montant de CHF 4'477'300.-.

La demande de subvention financière pour 2021 est de CHF 4'356'500.-. Le Conseil municipal est invité à valider la subvention totale qui comprend les éléments en lien avec l'amortissement du bâtiment Fleurimage, ainsi que les

intérêts sur prêt, pour un montant de CHF 120'8'00.-, ce qui porte la totalité de la subvention communale à CHF 4'477'300.-.

Mme Enhas se permet de revenir sur ces années 2019 et 2020 hors normes qui ont nécessité l'engagement de tous pour la réalisation des nouvelles places d'accueil dans la commune. Elle relève en effet l'importance de l'engagement des membres du Conseil de Fondation et de sa présidente, Mme Monnot-Crespi, qu'elle tient à remercier pour son engagement particulier. Elle relève également l'engagement du personnel qui a fortement été mis à contribution pour l'accueil des enfants dans des conditions optimales. Elle remercie également les Conseillers municipaux pour leur soutien au projet par la validation du développement des 40 nouvelles places d'accueil sur 2 ans. Elle remercie également les services communaux et plus particulièrement le service de la gérance, des finances et de la cohésion sociale qui ont permis de coordonner les différentes actions afin de concrétiser dans un temps record la création de nouvelles places d'accueil sur notre commune. Les efforts importants consentis de part et d'autre ont démontré la nécessité de coordonner de manière efficace et organisée nos forces de travail afin de mieux répondre aux besoins des familles versoisiennes et de garantir aux enfants un meilleur développement possible au sein des structures de la petite enfance.

Préavis des commissions :

M. Tamone indique qu'après la présentation détaillée des comptes 2019 et du budget 2021 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, lors de la séance du 26 octobre, en présence notamment de la Présidente du Conseil de Fondation et du Directeur de secteur, les membres de la commission de la cohésion sociale ont approuvé les comptes 2019 et le budget 2021 à l'unanimité des votants lors de la séance du 16 novembre 2020.

M. Chappatte indique que lors de sa séance du 5 novembre 2020, la commission finances, administration et économie a reçu de manière virtuelle la vice-Présidente de la Fondation, Mme Véronique Schmied. A l'issue des explications reçues de la Fondation, les membres de la commission ont approuvé à l'unanimité des 8 membres présents, les comptes 2019 et le budget 2021 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Le Président procède au vote.

« Approbation des comptes 2019 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance »

Vu le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance,

vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Chavaz SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2019, du 30 avril 2020,

vu le rapport de la Commission Cohésion sociale du 26 octobre 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 5 novembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'approuver les comptes 2019 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, tels que présentés dans le rapport de la Fiduciaire Chavaz SA, sise Rue Jacques-Grosselin 8, 1227 Carouge, daté du 30 avril 2020.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, de la gestion de ses comptes 2019, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

« Projet de budget 2021 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance »

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 7, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance,

vu le projet de budget 2021 joint à la présente délibération, présenté par le Conseil de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2020,

vu le rapport de la Commission Cohésion sociale du 16 novembre 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 5 novembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

par 26 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'approuver le projet de budget 2021 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, prévoyant une subvention communale de CHF 4'477'300.-.
2. De porter au budget 2021 de la Ville de Versoix, sous forme de subvention pour la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, un montant de CHF 4'477'300.- dont CHF 4'356'500.- pour la couverture des charges de fonctionnement et CHF 120'800.- pour payer l'intérêt et l'amortissement des prêts consentis.

5. CONTRIBUTION 2021 DU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU)

Mme Tchamkerten prend la parole et rappelle que le fonds intercommunal a été créé par l'ACG en 2017. Le but de ce fonds (selon l'article 1) est de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. Cela équivaut à une sorte de péréquation intercommunale. Les attributions sont les suivantes : 7'000.- pour chaque nouveau logement créé, 700'000.- pour chaque nouvelle classe, 50.- par m2 d'espace public créé. A titre d'exemple Versoix a reçu en 2019, 343'000.- pour 43 nouveaux logements construits en 2018.

Le financement de ce fonds est assuré par le prélèvement d'une fraction de centime additionnel sur les recettes fiscales. Le chiffre est donc différent chaque année et se présente sous la forme d'un crédit d'investissement, à amortir sur 30 ans. Aujourd'hui il est donc proposé au Conseil municipal de voter la somme de 486'400.- pour alimenter ce fonds.

Le Président ajoute que la forme que prend ce fonds est particulière car liée à l'obligation pour le Conseil municipal de faire une délibération chaque année.

Préavis des commissions :

M. Chappatte indique que lors de sa séance du 19 novembre 2020, la commission finances, administration et économie a rempli ses obligations et a approuvé la contribution à ce fonds à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Le Président procède au vote.

« Crédit de CHF 486'400.- destiné à alimenter le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) »

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à

certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type,

vu qu'un groupe de travail, comprenant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton s'est réuni à maintes reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements,

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières viennent aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds,

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens,

vu le souhait exprimé par le groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont, sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants seront ceux de la Ville de Genève et du Département du territoire) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes,

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées à des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement,

vu que les attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'une part, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; d'autre part, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements,

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales, ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximale par commune de 7 millions,

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain et que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain et que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

vu le préavis de la Commission Finances, administration et économie dans sa séance du 19 novembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

Décide

par 26 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 486'400.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense de CHF 486'400.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année 2021.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point 1.

6. BUDGET 2021 DE LA VILLE DE VERSOIX

Mme Tchamkerten prend la parole :

« En guise de préambule, j'aimerais remercier tous les services de l'administration et particulièrement le service des finances et son chef de service Monsieur Virgile André pour la préparation des documents et des synthèses qui ont été présentés dans les différentes commissions. »

Une petite présentation pour vous résumer les points clés :

page 1 : Le projet de budget maintient le même niveau de déficit que l'année dernière, car les revenus fiscaux prévus sont presque identiques, il n'y a pas de nouveaux éléments importants, une faible augmentation des charges et des revenus de transfert en légère hausse.

Page 2 : Peu de variations par rapport à la dernière présentation, quelques ajustements par rapport à des chiffres qui nous ont été transmis par l'Etat, quelques erreurs de saisie, mais au final une différence très faible de 2'320.-.

Page 3 : Quelques chiffres-clés.

Page 4 : Votes des commissions. Toutes les commissions ont voté leur budget à l'unanimité, sauf la commission des finances qui l'a voté (4 oui 2 non et 3 abstentions) sur un amendement qui concerne la ligne de l'administration 0220.00.30100.10. Il a été proposé de diminuer de moitié la somme consacrée au nouveau poste DD, à savoir 48'500.-. Cette ligne verrait son montant modifié comme suit : 1'207'314. Certains commissaires ont estimé que le plan climat n'étant pas établi et que le cahier des charges n'étant pas défini, la personne pourrait entrer en fonction début juillet, ce qui serait largement suffisant.

Page 5 : Et si les estimations fiscales étaient trop optimistes ? ce point a suscité de nombreux débats lors de la commission des finances. Il est vrai que les estimations de l'Etat peuvent paraître optimistes, mais le Conseil administratif assume ce risque. Les prévisions de l'Etat sont le seul outil sur lequel nous pouvons nous appuyer lors de l'élaboration du budget ; nous restons souvent prudents et nous essayons de rester en-dessous des recettes prévues pour garder une certaine marge.

Les comptes 2020 pourraient être déficitaires, mais la situation reste saine, la commune peut se permettre d'avoir 1 ou 2 exercices déficitaires. Si les prochaines prévisions se montrent alarmantes, il sera encore possible d'ajuster les dépenses en cours d'année. On sait que l'administration est capable de maîtriser des charges même en cours d'année. Et si la mauvaise conjoncture se prolonge, il faudra bien sûr redimensionner le projet de budget 2022.

Page 6 : En résumé, un budget déficitaire pour le bien de la population. La réduction du déficit n'est pas l'objectif de ce projet de budget. Malgré la crise, les tâches des communes restent les mêmes, les missions restent inchangées. Faire preuve de trop de prudence c'est se priver de moyens pour accomplir les missions essentielles. Le CA a voulu mettre en avant le maintien des prestations à la population qui en a plus que jamais besoin.

Je vous remercie de réserver un bon accueil à ce projet de budget qui présente un montant de 41mio aux charges, de 39mio aux revenus, et un excédent de charges de 1'737'008.- (version avant commission des finances) ou 1'688'508 (avec amendement) le taux de centime additionnel reste à 45.5. »

Préavis des commissions :

M. Chappatte indique que lors de sa séance du 19 novembre 2020, la commission finances, administration et économie a assisté à une présentation complémentaire du budget 2021. Il y a eu plusieurs discussions autour de problématiques actuelles telles que déficit, COVID-19 et revenus 2021 qui pourraient être soumis à des aléas concernant la capacité financière à y faire

face. La Ville de Versoix a la chance d'avoir une base financière solide. Il a aussi été relevé que ce budget 2021 était identique au budget de l'année précédente.

Un amendement – accepté – a porté sur une des augmentations de postes proposées. La commission a accepté le budget 2021 réduit de CHF 48'500.- par 4 oui, 2 non et 3 abstentions.

Discussion :

M. Kapp prend la parole :

« Les Vert.e.s soutiennent le budget global proposé ce soir. Néanmoins nous ne sommes pas d'accord avec l'amendement proposé par le PLR et le PDC lors de la dernière séance de la commission finance et administration.

Nous nous prononçons en faveur du budget, car il nous semble important de maintenir le niveau de prestations pendant l'actuelle phase de la crise sanitaire et économique. Une grande partie de la population de Versoix a besoin de soutien. Nous sommes conscients que le budget 2021 proposé est déficitaire, mais à notre avis cela ne crée pas de problèmes financiers graves. La commune de Versoix jouit d'une situation financière saine.

Dans le contexte de la réforme fiscale des entreprises, une baisse des revenus fiscaux est attendue pendant une durée limitée, et des budgets communaux déficitaires sont tolérés par le Conseil d'Etat. De plus nous nous attendons à une reprise économique une fois que la crise économique liée au virus Covid sera maîtrisée. La baisse des impôts pour les entreprises devrait elle-même inciter les petites et moyennes entreprises à investir plus les années à venir et ainsi contribuer à une croissance des revenus fiscaux des entreprises.

Mais si jamais la situation doit se détériorer gravement en 2021 nous ne nous opposerons bien sûr pas à un ajustement du budget dans le courant de l'année et des années à venir.

Cependant, comme mentionné dans notre introduction nous ne comprenons pas la proposition de réduire la durée du nouveau poste pour le développement durable pour l'année 2021. La population de Versoix s'est exprimée, lors des dernières élections municipales, clairement en faveur de mesures urgentes pour freiner l'impact du réchauffement climatique le plus vite possible. Pour cette raison cette proposition d'amendement du PLR et du PDC nous semble incompréhensible et revient à un affront envers la population.

Nous sommes d'accord avec le PLR et le PDC, que le nouveau poste ne sera très probablement pas pourvu déjà le 1er janvier 2021. Mais sabrer le montant prévu pour cette nouvelle fonction de 50% signifie que « Madame ou Monsieur développement durable » ne pourra pas commencer à travailler avant le mois de juillet. Nous sommes de l'avis que le poste pourrait être prêt début avril et demandons pour cette raison de lui laisser les moyens financiers prévus dans le projet de budget initial. De plus que les économies proposées ne représentent qu'une toute petite fraction du déficit prévu d'environ 1,7 million de francs, soit environ 24'000.- pour une durée de 3 mois d'économies ou 48'500.- pour une durée de 6 mois. »

Le Président remercie M. Kapp et demande confirmation que les Verts souhaitent proposer un amendement pour rétablir le montant initial.

M. Kapp répond que les Verts souhaitent un amendement légèrement modifié.

M. Riat prend la parole :

« Comme vous pouvez le constater, le vote de la commission des finances sur le budget a été compliqué.

Le Conseil administratif calque ses prévisions sur celles du canton et aussi surprenant que cela ne puisse paraître, elles sont très optimistes pour 2021 ! On ne parle même pas de la 2e vague de la COVID-19 qui nous frappe de plein fouet dans le contexte actuel !

Je n'ose pas penser à l'impact d'une troisième vague qui ne manquera pas de nous tomber dessus le printemps prochain, si nous ne faisons pas preuve d'un peu plus de prudence. Les modes de consommation évoluent à grande vitesse et l'emploi ainsi que les finances publiques vont être impactés. Nous devons faire preuve d'agilité, d'efficacité et de solidarité. La consommation nationale est sévèrement touchée entre le tourisme, la culture, la gastronomie et le commerce. Le chômage va augmenter et la précarité s'installer dans la durée. Rien de tout ça n'est sorti de la bouche de nos trois CA lors de la dernière commission des finances la semaine passée ! Et Versoix ne s'en tirera pas mieux que les autres communes du canton !

Je pense encore aux recettes fiscales sur les personnes morales qui seront en baisse suite au vote de la RFFA (moins 1,8 millions en 2020). Quant à celles sur les personnes physiques, elles devraient être stables. L'augmentation des places de crèches va avoir aussi une incidence d'environ 1,4 millions de charges contraintes supplémentaires sur nos finances.

Le budget s'assombrit sur les finances communales ! Un grave déficit paraît donc inéluctable !

Le PLR ne souhaite pas que l'on attende le gouffre financier sans rien faire ! Le jour où nous devons sabrer dans les prestations à la population et revoir par là-même l'évolution des salaires des employés communaux ce sera trop tard ! C'est maintenant que nous devons réagir...

Quand j'entends que le budget vise en priorité le maintien au niveau des prestations à la population et que la réduction du déficit n'est pas une priorité, en temps normal, je serais tout-à-fait d'accord mais au vu de tous les paramètres actuels je reste dubitatif !

Le magistrat responsable des finances de la dernière législature avait cette force d'anticipation que la fraction PLR aimerait bien voir dans ce nouveau Conseil administratif... Alors gouverner c'est prévoir ! Et je tiens aussi à préciser que c'est étonnant d'entendre la fraction des Verts parler de cette façon ce soir car ils se sont toujours opposés au déficit budgétaire. »

M. Chappatte indique que la fraction PDC va naturellement soutenir ce projet de budget, non sans mal car un certain nombre de voix se sont faites entendre au sein de la fraction sur les préoccupations face à l'évolution de l'économie. Les membres de la fraction ont débattu sur différents postes, par exemple concernant l'augmentation continue de certaines dépenses, dont notamment le traitement des fonctionnaires communaux qui se situent actuellement dans une situation privilégiée. Pour le moment les éléments en notre possession ne nous indiquent pas que cela va trop mal se passer. Toutefois il s'agit d'un tabou qu'on ne manquera pas d'aborder par la suite si la situation devait se péjorer.

Quant au fameux poste du poste DD, il s'agit plus d'une question de procédure et de vision de la mise en œuvre du plan climat. Il rappelle que l'ensemble des partis avait voté le plan climat et qu'à l'initiative du PDC une commission plan climat avait été mise en place. Cette commission avait notamment pour mission de valider une stratégie et des objectifs clairs en lien avec ce fameux poste DD et une voie politique claire et ouverte. En absence de ce point, le PDC a proposé de suspendre cet engagement afin que les politiques fassent leur travail et fixent une stratégie et des objectifs afin que le délégué DD puisse plus rapidement mettre en œuvre ce que les Conseillers municipaux auront décidé. C'est pourquoi il est plus facile de démarrer cette activité en juillet. Ce serait une erreur de commencer plus tôt. La volonté de la fraction PDC n'est pas de remettre ce poste en question mais bien d'aller de l'avant de manière efficace.

M. Cela prend la parole :

« Ayant refusé ce budget à la commission des finances, je ne partage évidemment pas l'optimisme affiché par le Conseil administratif, l'administration et une partie de ce municipal. Et pourtant je comprends qu'on puisse avoir une période déficitaire puisque celle-ci avait été déjà envisagée lors de l'élaboration de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes morales et l'administration fiscale cantonale avec déjà prévu pour Versoix une baisse des impôts pour les personnes morales d'environ 1'840'000.- pour l'année 2020, date d'entrée en vigueur de cette nouvelle loi.

Entretemps, le budget 2019 affichait déjà un déficit de 1'482'000.- certainement en présage d'une forte baisse d'impôts des personnes morales constatée lors de la présentation des comptes 2019. Cette baisse est due à des mouvements de contribuables qui pourrait être apparemment déjà compensée par de nouvelles arrivées. A ceci est venu s'ajouter un troisième élément qui a perturbé encore davantage les recettes fiscales de la commune, je parle de cette pandémie qui nous frappe depuis ce printemps et qui va impacter l'économie locale non seulement cette année mais également l'année 2021.

Enfin, on nous demande de voter pour la troisième année consécutive un budget déficitaire, c'est inhabituel mais il est vrai le canton avait autorisé les communes à pouvoir le faire seulement 4 années consécutives. N'oublions pas que l'objectif reste l'équilibre budgétaire à atteindre cette période plutôt incertaine, ce qui nous dérange c'est l'approche plutôt désinvolte de la part du Conseil administratif, de l'administration communale et d'une partie de ce

Conseil municipal. Cette approche est un peu légère face à cette situation négative et inquiétante puisqu'aucune mesure n'a été prise ni même envisagée à ce jour afin de stabiliser voire diminuer les charges. Bien au contraire vue que de nouvelles charges sont venues s'ajouter, principalement au niveau des postes supplémentaires. Pour toutes ces raisons, je vais refuser ce budget ce soir. »

M. Marro prend la parole :

« La fraction socialiste estime que même s'il y aura un déficit, ce n'est pas grave tant que c'est une ou deux années comme précisé précédemment. On ne peut pas toujours avoir un budget équilibré surtout quand ça va mal. Quand ça va mal c'est à l'Etat ou aux communes de faire en sorte d'aider la population. C'est pourquoi les socialistes soutiendront le budget déficitaire de cette année. »

M. Varonier prend la parole :

« La crise économique causée par la pandémie Covid-19 en 2020 et qui pourrait durer aussi en 2021 vont très certainement péjorer le résultat lors de la clôture des comptes 2020.

Et je pense que nous devrions prendre en compte dans notre budget qu'une partie des contribuables s'est vue dans l'incapacité de travailler (indépendants), personnes licenciées ou placées en chômage partiel. Et de par ce fait ont vu leurs revenus diminués ce qui péjorera la prévision des recettes fiscales qui sera en baisse ce qui n'est pas pris en compte et surtout pas évoqué dans le message du budget qui nous est présenté.

C'est pour cela que je refuserai ce budget et que je serai très vigilant sur les dépenses tout au long de l'année 2021. »

M. Leiser prend la parole :

« Beaucoup de choses ont été dites ce soir et on se trouve face à un cliché politique gauche / droite. En ma qualité de conseiller municipal PLR je me permets de mettre encore un coup sur le clou. Tout le monde s'accorde à dire autour de cette table que les recettes ont été surestimées car basées sur des estimations d'entrées fiscales essentiellement axées sur l'année fiscale 2018. En 2018 on ne connaissait pas la COVID et la récession que l'on a connu ces derniers temps et que l'on connaît encore aujourd'hui. C'est toujours avec un après-coup qu'on a les conséquences d'une crise. Je pense que le budget se base sur des recettes fiscales trop élevées. On a une classe moyenne à Versoix qui est relativement importante. Beaucoup d'habitants ont soit connu le chômage partiel ou ont perdu leur emploi, beaucoup travaillent pour l'aéroport. L'économie ne va pas aussi bien que l'on peut le croire.

On nous propose un budget avec un déficit et insuffisance de financement de 4 millions. Est-ce bien raisonnable ? On nous dit qu'on a des réserves suffisantes pour se le permettre. Dont acte.

Il ne s'agit pas d'un argument. La commune a été bien gérée pendant de nombreuses ces années, je souhaite plus de rigueur pour ce budget, qu'il soit plus réaliste.

Lors d'un constat à la fin de l'exercice 2021, au moment de préparer le budget 2022, il sera peut-être nécessaire de prendre des solutions drastiques fort désagréables alors que l'on aurait pu anticiper.

Comment faire pour combler un déficit d'autofinancement et un budget à perte avant de commencer l'exercice ? En endettant la commune, voire en augmentant l'impôt, ce qui n'est pas raisonnable. Cet exercice budgétaire n'est rien d'autre qu'un « copié-collé » sur l'exercice précédent et n'apporte pas de plus-value. Je regrette qu'il n'y ait quasi rien pour l'aide aux commerçants et l'aide à la promotion économique et le cas échéant une prévision pour les familles qui vont venir à un moment donné demander de l'aide à la commune.

Je constate que ce budget prévoit un poste pour le DD. Je profite de dire au nom du PLR que nous ne sommes pas d'accord avec la proposition d'amendement faite ce soir. On ne connaît pas encore le cahier des charges de ce poste.

Par ailleurs, ce budget prévoit de continuer avec un programme pour les caves alors que la commune va empêcher à exploiter une partie de l'année. Ce budget tient compte de Festichoc qui aura lieu fin mars. Est-ce bien raisonnable ? J'ai l'impression que l'on manque de courage politique et de réalisme.

Ce budget va probablement être validé par une courte majorité. Ceci étant, j'invite vraiment notre Conseil administratif à faire de preuve de courage politique pour l'année à venir et à oser prendre des décisions. Personne ne vous en voudra, au contraire. Si la population n'a pas besoin de voir sa commune s'endetter inutilement ou de voir son impôt communal augmenter elle vous en sera reconnaissante. On compte sur vous ! J'espère que le message aura pu être, même s'il sera minorisé, valablement entendu. »

Mme Sauter Caillet prend la parole :

« Je souhaite rebondir sur les propos de M. Leiser et relever un autre point en commun qui réunit tout le Conseil municipal : l'importance du développement durable et de l'urgence climatique. Par ailleurs, pourquoi remettre en cause la nécessité d'avoir un poste fixe de responsable du DD alors que l'on s'accorde tous à dire qu'il faut un poste fixe pour la promotion économique par exemple. Pourquoi l'un et pas l'autre ?

Au vu de tout ceci et considérant

que c'est la pratique de comptabiliser les postes au budget à partir du 1^{er} janvier

que si l'on met le poste de responsable de développement durable au concours dès le lendemain ou le surlendemain de l'adoption du budget, il est raisonnable d'estimer une entrée en fonction au le 1^{er} avril 2020 au plus tôt qu'il est important que la personne engagée puisse commencer le plus tôt possible de manière à être pleinement opérationnelle dès le début des travaux d'élaboration du budget en juin, avant la pause estivale

que les mesures relevant du DD ne se résument pas à la mise en œuvre d'un plan climat

qu'une économie de 24'000.- est purement anecdotique au vu du déficit de 1,7 millions prévu, soit 1,38 %, sans compter l'impact sur les lignes liées aux assurances sociales liées à ce poste

les Verts proposent un sous-amendement qui consiste à réduire d'un quart seulement la ligne dédiée à la création du nouveau poste de responsable du développement durable, afin de décaler l'entrée en fonction au 1^{er} avril plutôt qu'au 1^{er} juillet 2020.

Je précise quand même que les Verts avaient accepté le budget déficitaire proposé l'année passée, preuve que l'on ne dit pas non à tout ! »

Le Président a pris bonne note de cette demande de sous-amendement.

M. Lambert prend la parole :

« Je souhaite intervenir non pas sur la question du sous-amendement mais sur les questions d'une approche désinvolte ou d'un manque de courage politique. Je ne sais pas si tirer sur le frein à main est toujours une preuve de courage politique quand le véhicule est encore sous contrôle. Il est clair que la situation actuelle inquiète le Conseil administratif mais ce n'est pas le moment de couper à tort à travers dans les prestations pour à tout prix venir à un budget à l'équilibre, ce n'est pas le rôle des autorités publiques.

Nous devons, comme vous l'avez souhaité, continuer à apporter notre soutien à notre population et à l'économie.

Le Conseiller administratif, Maire en charge des finances regretté, était un homme de raison qui souvent dans les prévisions nous disait : « C'est vrai, il faut rester attentif, on pourrait avoir une baisse mais soyons prudents en tant qu'autorité publique ayons aussi le courage si la situation devait se péjorer, d'intervenir en cours de route avec des indicateurs plus précis.

Les comptes 2020 pourront donner un indicateur précis et il sera possible de réorienter les dépenses et les charges en cours de route si nécessaire. Ce n'est pas maintenant en supprimant le Festichoc que nous ferons plaisir à son fondateur que vous louiez il y a quelques instants, ni en supprimant le budget des Caves. Je crois que nous sommes restés raisonnables et courageux et que l'administration n'a pas fait un travail désinvolte. Au contraire, nous avons dès cet été beaucoup travaillé sur ce budget et nous nous sommes posés beaucoup de questions. Nous estimons que le budget qui vous est proposé, indépendamment de l'amendement, est tout à fait raisonnable et nous donne une marge de manœuvre pour divers ajustements si nécessaire en cours d'année. Ne peignons pas dès maintenant le diable sur la muraille. »

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Quelques détails concernant le poste de responsable DD : en ce qui concerne l'élaboration du cahier des charges, nous avons quelques idées qui doivent encore être affinées. Pour ce qui est d'une entrée en fonction au mois d'avril, il y a une phase d'adaptation et de recherche d'informations, puisque beaucoup de choses se font déjà concernant le DD. Il y a également un travail de communication très important à faire. Nous n'avons pas les ressources actuellement pour mettre en valeur ce qui se fait déjà. Il n'est pas inutile d'engager une personne au 2^e trimestre de l'année. Je pense que cette personne pourra également appuyer la commission DD et aider le Conseil administratif à la mise en œuvre des décisions politiques. Je vous rappelle que l'une des recommandations de la commission ad hoc était d'engager quelqu'un, je ne comprends donc pas pourquoi on revient sur cette décision. »

Le Président ouvre la discussion relative à la proposition d'amendement des Verts, à savoir, prendre la ligne 220.00.30100.10 « administration générale » qui actuellement dans la version initiale du projet de budget avait un montant de 1'255'814.- et de lui retirer 24'250.-, ce qui ramènerait cette ligne à 1'231'564.-.

Discussion

M. Riat prend la parole :

« Il faut élaborer sans délai un plan climat avec des objectifs ambitieux, réalistes et mesurables comme il a déjà été dit. ... Je suis surpris que nous sommes encore aujourd'hui à une ébauche de projets divers... l'urgence climatique a été déclarée le 4 décembre 2019 par les autorités genevoises. Je sais qu'il faut aller vite... mais ne brûlons pas les étapes ! Et en fonction du rapport établi par M. Lambert le 10 mai 2020, à ce jour où en est-on de l'avancement du dossier ?

La fraction PLR ne va pas signer un chèque en blanc pour un poste supplémentaire, sans avoir un cahier des charges précis de cette nouvelle fonction alors que dans différents secteurs de la commune, nous rongeons nos freins depuis des années quant à l'augmentation de postes de travail, en faisant toujours plus avec moins ! Au niveau Protection de la Population, je pense ici à nos agents municipaux qui sont toujours au nombre de 6 et 2 contrôleurs du stationnement pour une ville de 13500 habitants ! Je pense aux efforts fournis au niveau des pompiers de la commune. On a fait des économies au niveau de l'achat groupé entre les compagnies de Genthod, Collex-Bossy et Versoix d'un véhicule de piquet intercommunal, voté en 2016...

Comme il est stipulé dans le rapport que nous aurons à découvrir tout à l'heure, formons et sensibilisons d'abord le personnel de l'administration à la problématique du Plan climat communal. Et qu'en est-il des 6 ateliers qui devaient être organisés pour les élus en 2020 ?!!? Donc avançons mais pas la tête baissée en avant !

Cette personne est attendue et pourra commencer son job, mais pas n'importe quand ou comment ! C'est la raison pour laquelle le PLR souhaite un début de prise de fonction en juillet 2021. »

La parole n'est plus demandée.

Le Président met aux voix la proposition d'amendement qui consiste à retirer 24'250.- de la ligne « administration générale », ce qui ramène cette ligne à 1'231'564.-.

Le vote nominal est demandé.

Vote : L'amendement proposé par les Verts (retirer CHF 24250.- de la ligne budgétaire "Administration communale") est refusé par 14 non et 12 oui (26 votants – vote nominal).

VOTE NOMINAL	OUI	NON
J. Brünisholz	x	
M. Cela		x
G. Chappatte		x
S. Conus	x	

M. de Terwangne		x
T. Foster	x	
X. Henauer	x	
J.-P. Kapp	x	
J.-M. Leiser		x
R. Lima		x
J. Marquis		x
P. Marro	x	
E. Matias Ramos	x	
C. Miche		x
L. Monnot-Crespi		x
G. Pinto-Pereira	x	
A. Riat		x
D. Ricci		x
Y. Richard	Ne vote pas	
M. Richard-Mikel	x	
A. Sauter Caillet	x	
P. Schenker		x
C. Schneckenburger		x
S. Sidler		x
E. Tamone	x	
C. Varonier		x
B. Zeder	x	

Le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole sur le débat principal relatif au projet de budget tel que présenté avant la proposition d'amendement.

M. Foster prend la parole :

« J'ai l'impression que l'on parle de deux choses : d'une part le déficit, tout le monde a des inquiétudes pour l'année qui arrive, et d'autre part la procédure de recrutement pour un poste très important pour faire face à l'urgence climatique. Je trouve vraiment dommage de mélanger ces deux sujets. J'espère que les conseillers municipaux vont s'en rendre compte lors de leur vote du budget. »

Mme Sauter Caillet demande une suspension de séance.

Le Président accorde une suspension de séance de 5 minutes et rappelle la nécessité de respecter les distances entre les personnes pendant les discussions.

La séance est suspendue de 21h32 à 21h37.

La parole n'est plus demandée.

Le Président met au voix le projet de budget 2021 de la Ville de Versoix comprenant l'amendement accepté en commission Finances, Administration

et Economie : retirer CHF 48'500.- de la ligne budgétaire "Administration générale", avec une modification du déficit du même montant.

Le vote nominal est demandé.

Le Président indique qu'il s'agit d'un vote à majorité qualifiée.

« Budget 2021 de la ville de Versoix »

Conformément aux articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le budget administratif pour l'année 2021 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **CHF 41'249'040** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 273'705**, soit net **CHF 40'975'335**) aux charges et de CHF **39'560'532** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 273'705**, soit net **CHF 39'286'827**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élève à **CHF 1'688'508**,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 1'688'508** et résultat extraordinaire de **CHF 0**,

attendu que l'autofinancement s'élève à **CHF 3'553'008**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à **45.5 centimes**,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à **100 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **CHF 9'405'000** aux dépenses et de **CHF 1'033'000** aux recettes, les investissements nets présumés s'élève à **CHF 8'372'000**,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **CHF 3'553'008**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **CHF 4'818'992**,

vu le rapport de la commission Bâtiments, gestion et protection de la population du 2 novembre 2020,

vu le rapport de la commission Développement durable du 3 novembre 2020,

vu le rapport de la commission Aménagements et transports du 10 novembre 2020,

vu le rapport de la commission Culture, Sports et Manifestations du 12 novembre 2020,

vu le rapport de la commission Cohésion sociale du 16 novembre 2020,

vu le rapport de la commission Finances, Administration et Economie du 19 novembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 17 oui, 6 non et 4 abstentions

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de **CHF 41'249'040** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 273'705**, soit net **CHF 40'975'335**) aux charges et de **CHF 39'560'532** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 273'705**, soit net **CHF 39'286'827**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élève à **CHF 1'688'508**.

Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 1'688'508** et résultat extraordinaire de **Fr 0**.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à **45.5 centimes**.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à **100 centimes**.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de **CHF 4'818'992** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

VOTE NOMINAL	OUI	NON	ABSTENTION
J. Brünisholz	x		
M. Cela		x	
G. Chappatte	x		
S. Conus	x		
M. de Terwangne	x		
T. Foster	x		
X. Henauer	x		
J.-P. Kapp	x		
J.-M. Leiser		x	

R. Lima			x
J. Marquis			x
P. Marro	x		
E. Matias Ramos	x		
C. Miche			x
L. Monnot-Crespi			x
G. Pinto-Pereira	x		
A. Riat		x	
D. Ricci	x		
Y. Richard	x		
M. Richard-Mikel	x		
A. Sauter Caillet	x		
P. Schenker	x		
C. Schneckenburger		x	
S. Sidler		x	
E. Tamone	x		
C. Varonier		x	
B. Zeder	x		

Le Président annonce que le projet de budget 2021 devient le budget 2021 de la Ville de Versoix. Il remercie les Conseillers municipaux pour ce débat intéressant.

7. FONDATION COMMUNALE POUR L'INSTALLATION A VERSOIX D'ENTREPRISES, D'ARTISANAT ET DE COMMERCES (FIVEAC)

a) COMPTES 2019

M. Lambert indique que les comptes de la FIVEAC ont été vérifiés par l'organe de révision et approuvés par le Conseil de Fondation avant d'être soumis à la commission des finances. Le rapport de la fiduciaire montre pour l'exercice 2019 un bilan qui s'élève à CHF 104'226.72, en diminution d'environ CHF 100'00.- par rapport à 2018. En observant le compte d'exploitation, on constate que la dépense majeure effectuée est liée à la prestation « Caddie Service » pour la livraison des courses à domicile et l'insertion socio-professionnelle. Le résultat de l'exercice s'élève à CHF 101'625.72.

M. Chappatte, président de la FIVEAC, signale en effet en 2018 une activité relativement faible, le marché ayant été lancé et la prestation « Caddie Service » n'existant pas encore. Il souhaite rendre les Conseillers municipaux attentifs au fait que les frais liés aux charges de gestion (fiduciaire) étaient plus élevés que les frais liés aux jetons de présence et aux charges de personnel. C'est un des arguments qui plaide en faveur du point suivant de l'ordre du jour, la dissolution de la FIVEAC.

Préavis de la commission FAE

Entant que vice-Président de la commission FAE, M. Marquis indique que la commission a étudié ce point lors de sa séance du 5 novembre et a approuvé les comptes 2019 de la FIVEAC à l'unanimité.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

« Approbation des comptes 2019 de la Fondation communale pour l'installation à Versoix d'entreprises, d'artisanats et de commerces (FIVEAC) »

Vu le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation communale pour l'installation à Versoix d'entreprises, d'artisanats et de commerces,

vu le rapport de l'organe de révision Bourquin frères et Béran, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2019, du 29 avril 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 5 novembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'approuver les comptes 2019 de la Fondation communale pour l'installation à Versoix d'entreprises, d'artisanats et de commerces, tels que présentés dans le rapport de la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran, sise Rue de la Corraterie 26, 1211 Genève, daté du 29 avril 2020.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation communale pour l'installation à Versoix d'entreprises, d'artisanats et de commerces, de la gestion de ses comptes 2019, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

b) DISSOLUTION

M. Lambert rappelle que ce dossier lié à la dissolution de la FIVEAC a fait l'objet d'une discussion largement entamée lors de la législature précédente, avec la collaboration du Conseiller administratif délégué à la FIVEAC, M. P. Malek-Asghar. Il repasse la parole à M. Chappatte pour l'exposé des motifs que les Conseillers municipaux ont pu lire dans l'argumentaire joint à la documentation qui leur a été transmise.

M. Chappatte tient également à transmettre au CM la version des faits que lui a transmis par courriel M. Schneckenburger

S'agissant des coûts induits par la Fondation, M. Chappatte tient à rappeler qu'à sa création il y a 25 ans, la mission de la Fondation était de soutenir la promotion économique et, en ayant été dotée d'une structure juridique solide, d'acheter et revendre des biens immobiliers. Cet aspect de la

Fondation ne se justifie plus, la structure juridique de la Fondation n'est en effet plus adaptée. Toutefois la mission et l'esprit de la Fondation restent et doivent être reprises de manière plus agile et plus efficace. C'est pourquoi la Fondation a voté sa dissolution et propose au Conseil municipal de voter la dissolution de la FIVEAC.

M. Chappatte se fait écho au message de M. Schneckenburger, membre fondateur de la Fondation il y a 25 ans, qui en appelle au Conseil municipal pour lui demander de ne pas voter la dissolution de la FIVEAC afin que d'autres personnes plus jeunes et plus dynamiques puissent prendre le relais.

M. Chappatte rappelle encore qu'à la création de la FIVEAC il y a 25 ans, Versoix comptait 2731 emplois. Aujourd'hui environ 4400 personnes ont du travail à Versoix, ce qui représente une augmentation d'environ 60 %. Cette structure n'est plus adaptée, notamment en termes de contraintes légales. Les entreprises continuent à compter sur nous et la déléguée à la promotion économique est l'interlocutrice des entreprises. M. Chappatte se réjouit également de la poursuite du marché et de sa fréquentation en hausse.

Le Président tient à préciser que tous les CM ont reçu le message de M. Schneckenburger qui développait les arguments qui viennent d'être rappelés maintenant.

Préavis de la commission FAE

Vice-Président de la commission FAE, M. Marquis indique que lors de la séance du 5 novembre, la commission a approuvé la dissolution de la FIVEAC par 7 oui et 1 abstention.

Discussion

M. Foster prend la parole :

« Les Verts de Versoix acceptent l'argumentaire pour la dissolution de la Fondation pour l'installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces. Le but de cette Fondation reste néanmoins très important surtout pendant la crise sanitaire qui menace le tissu économique de notre commune. Les Verts de Versoix attendent du Conseiller administratif en charge de la promotion économique des mesures efficaces pour assurer le développement durable de l'économie versoisienne. »

M. Varonier prend la parole :

« Cela fait plus de dix ans que je siége à la FIVEAC et cela m'a permis de suivre son évolution ainsi que celle de la promotion économique de Versoix.

Cette fondation avait deux buts principaux :

Le premier était celui de faire de la promotion économique en attirant des petites entreprises et en leur proposant des locaux à l'avenue Choiseul, bâtiment qui appartenait à la FIVEAC. Le deuxième consistait à acheter des locaux et de les mettre à disposition des entreprises.

Par le passé, le conseil de fondation a déjà mené des discussions sur une possible fusion avec l'ADER, l'Association pour le Développement de l'Economie Régionale, qui compte plus de 100 membres actifs et de par ce fait est plus à même d'accomplir cette mission de promotion et de défense des intérêts des commerçants locaux.

Comme cela a été dit, un poste a également été créé à la commune afin de professionnaliser le volet promotion économique pour attirer des entreprises de moyenne et grande taille.

De nos jours en effet, attirer des entreprises suppose de proposer aux candidates un interlocuteur professionnel, réactif et efficace. Les entreprises analysent de très près l'ensemble des paramètres pertinents avant de décider de s'installer ou non dans une région. Un conseil de fondation composé de membres de partis politiques et qui se réunit quelques fois dans l'année, ne permet plus de répondre à ces exigences. Pour cette raison, la FIVEAC, depuis plusieurs années déjà, n'accomplit plus de mission de promotion économique.

Pour ce qui de la partie achat de locaux et de leurs locations, cette mission a depuis lors été confiée à la fondation Samuel May qui possède de nombreux bâtiments à Versoix et qui possède un niveau de compétences très élevées. Elle a été fondée dans ce but, et c'est pour cette raison que nous avons décidé de transférer les locaux appartenant à la FIVEAC à la fondation Samuel May.

Le PLR en particulier veillera à ce que la commune réunisse rapidement les acteurs importants de l'économie locale en vue de conseiller et d'appuyer la mairie dans son travail de promotion économique.

L'achèvement prochain des travaux de la route de Suisse et la crise actuelle rendent plus que jamais nécessaire un effort de promotion et d'appui, tant concernant les commerces locaux que dans la recherche de nouvelles entreprises.

Pour finir je tiens à remercier les membres fondateurs de la FIVEAC ainsi que tous ceux qui ont siégé au sein du conseil pour leur travail effectué et pour avoir eu le courage de décider de sa dissolution car cette fondation a largement atteint son but. Place désormais à de nouveaux outils adaptés à nos besoins, en 2020.

Merci pour votre attention. »

M. Leiser prend la parole :

« J'ai d'abord une question : on nous demande de voter la dissolution de la FIVEAC, qui est un des organes de la promotion économique à disposition pour attirer de nouvelles entreprises et artisanats à Versoix, au moment où, en pleine crise du COVID. J'ai entendu ce soir plusieurs personnes qui expriment toutes la volonté que quelque chose de plus pertinent soit mis en place. Qu'est-ce qui est imaginé à la place ? En fonction de la réponse, je me permettrai de reprendre la parole. »

M. Lambert indique qu'il ne s'agira en tout cas pas d'une fondation. Il rappelle l'organisation d'un atelier de travail avec notamment les acteurs de la promotion économique, de manière à faire le point sur la situation actuelle, difficile suite aux travaux de la route de Suisse pour lesquelles des mesures ont déjà été prises avec l'indemnisation des indemnités prévues lors de la législature précédente pour les commerçants de la Place du Bourg. Un groupe de consultation qui mêle à la fois des représentants politiques mais surtout des représentants de l'économie avec une place de la promotion économique cantonale assez forte, la déléguée à la promotion économique très active et l'ADER, de manière à fédérer tous les acteurs économiques. La promotion économique pourra alors être renouvelée, dans le même esprit que ce que

propose M. Schneckenburger dans l'avant-dernier paragraphe de son message.

M. Riat rebondit sur les propos de M. Leiser et prend la parole :

« La dissolution de la FIVEAC a été discutée durant la dernière législature déjà et décidé cette année, ayant atteint son but comme il nous est précisé. Sans toutefois revenir sur les détails, à ce jour et comme je l'ai soulevé en commission des finances, je suis surpris de constater qu'aucune alternative n'ait été proposée, en tous cas pas avant la dernière séance aux finances. On nous dit que l'outil « Fondation » n'est plus adapté aux objectifs recherchés... Nous avons la chance d'avoir une collaboratrice à la Mairie déléguée à temps partiel pour la promotion économique. Une réflexion voire une étude auraient dû être faits en amont, afin de mettre en place des outils efficaces de promotion économique ! On parle de la création d'une commission consultative, mais avant de dissoudre la FIVEAC, n'aurait-il pas fallu d'abord créer cette commission afin d'assurer la continuité des projets ? Et dans tout ça... on ne parle même pas d'un rapprochement avec l'ADER... Là, il y a des paramètres qui n'ont pas été pris en compte et je regrette cette échéance fatale pour la FIVEAC, raison pour laquelle je me suis abstenu lors du vote en commission, surtout en cette période difficile pour l'économie. Et ce soir sur le principe, je m'abstiendrai également... »

M. Lambert confirme avoir dit à la commission des finances mais peut-être n'a-t-il pas été compris : l'ADER est un partenaire indispensable et il est important que le groupe de travail l'inclue complètement dans les discussions. Il signale une rencontre avec le service de la Promotion économique cantonale, qui n'a plus de Président. La situation est difficile mais dès que le contexte le permettra, la promotion économique pourra reprendre. Il rappelle également que les dernières fonctions essentielles que la FIVEAC exerçait sont maintenant largement transférées au niveau communal. Le mandat de « Caddie Service » a lui aussi été repris par la commune. Les activités réelles de la FIVEAC ont été reprises, une continuité est donc assurée.

M. Leiser parle ce soir au nom de l'ADER :

« Nous avons autour de la table un membre fondateur de l'ADER : M. Schenker que je salue. L'ADER est une association qui il y a 4 ans était en train de péricliter. J'ai eu la chance d'en reprendre présidence et avec une équipe dynamique nous avons réussi à reconquérir ce qu'elle n'était plus mais qu'elle fut et aujourd'hui l'ADER est simplement une association en faveur du développement de l'économie régionale. Elle a pour vocation de faire vivre le tissu économique par le tissu économique, de sorte que les commerçants se connaissent mieux et qu'ils communiquent, et que le cas échéant qu'ils se regroupent sur certains projets ou sur certains appels d'offres. Cela n'a rien à voir avec une structure qui permettrait d'accueillir de nouvelles sociétés. L'ADER n'en a ni la compétence ni l'autorité. A ce jour, l'ADER n'a absolument pas été sollicitée ni pour un partenariat avec la FIVEAC, ni pour quoi que ce soit. L'ADER fonctionne sur les cotisations de ses membres, 110 à ce jour, chaque entreprise membre paie une cotisation de CHF 250.- ce qui donne un budget permettant de faire tourner certains événements. La FIVEAC fonctionne sur une dotation financière qui vient du passé et sur les opérations immobilières effectuées.

J'ai le sentiment que l'on arrive en fin d'un cycle de législature et qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses et qu'on se dit qu'il vaut mieux dissoudre que recommencer. Il y a peut-être moyen de maintenir la FIVEAC au moins pendant cette période de crise, pour le réveil de la crise et comment avancer en concertation avec la promotion économique. Et il sera possible de revenir courant 2021 en proposant de dissoudre la FIVEAC car elle sera remplacée par quelque chose de convaincant. J'invite l'assemblée à motiver la FIVEAC et ses membres à oser persévérer encore une année. »

M. Chappatte rappelle que gérer une telle fondation n'est pas anecdotique et engendre énormément de travail, notamment en ce qui concerne les comptes, la nécessité de désigner un nouveau président et de nouveaux membres, etc. Le tissu économique actuel veut des résultats immédiats, ce qui peut être offert avec la déléguée à la promotion économique, c'est à dire avec une personne et non pas une structure telle que la FIVEAC. Il affirme que la commission Finances, Administration et Economie a également un rôle à jouer.

La parole n'est plus demandée.

« Dissolution de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC) »

Vu la présentation jointe à la présente, résumant la situation actuelle de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces,

vu la décision du 7 mai 2020 prise par le Conseil de Fondation,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 5 novembre 2020,

conformément à l'art. 29 des statuts de la Fondation,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui, 1 non et 2 abstentions,

1. D'approuver la dissolution de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces.
2. De demander au département compétent de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de la dissolution de la Fondation par le Grand Conseil.

8. CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 401'000.- EN VUE DE LA MISE EN CONFORMITÉ ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE COMPOSTAGE GICORD

A l'aide d'une projection sur grand écran, M. Lambert présente ce crédit d'investissement de CHF 401'000 pour la mise en conformité et le

réaménagement du site de compostage des déchets verts (GICORD). Le GICORD réunit depuis 1999 les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix, avec un exploitant sous contrat confié à l'entreprise Jaquet SA, qui à la fois traite ces déchets verts et en rachète une bonne partie pour ses activités. Le site, situé sur la commune de Bellevue, peut traiter actuellement une capacité maximale de 3'250 tonnes de déchets par année (en surcapacité car prévu pour 2'000 tonnes par année). Plusieurs variantes ont été examinées en vue d'agrandir le site et atteindre une capacité de traitement de 5'000 tonnes de déchets verts par année.

M. Lambert commente également le plan financier du projet qui fait l'objet d'une clé de répartition entre les communes décrite dans les statuts et précise que le versement de cette subvention est bien entendu subordonné à l'acceptation d'une délibération similaire par les autres communes partenaires du GICORD. Le début des travaux pourrait se faire dès le mois de février 2021. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la Commune de Versoix invite le Conseil municipal à réserver un accueil positif à cette demande de crédit de CHF 400'762.- TTC.

Préavis des commissions

M. Lima indique que la commission du développement durable, lors de sa séance du 3 novembre, a voté favorablement à l'unanimité le soutien à la démarche de mise en conformité et réaménagement du site de compostage GICORD. La discussion précédent le vote formel a permis de soulever un certain nombre d'éléments qu'il convient de résumer ici : l'aspect de la mutualisation avec les communes partenaires, la qualité des déchets et la nécessité de prendre en charge une meilleure information de façon à supprimer le plastique qui se trouve dans les déchets verts en responsabilisant les utilisateurs, dans un but de réduction des coûts de traitement et finalement la clarification de la tarification pour les acteurs privés et professionnels dans un but de transparence.

M. Richard indique que la commission AT, lors de sa séance du 27 octobre, a voté favorablement par 8 voix sur 8 membres présents.

M. Chappatte indique que la commission FAE, lors de sa séance du 19 novembre, a débattu sur les aspects économiques et financiers. La commission a un peu « tiqué » sur le tableau de répartition entre les communes. Certains éléments lui ont paru déséquilibrés. Cela n'a pas influencé le vote qui a été unanime en faveur de ce crédit. La commission a toutefois rendu le CA attentif à la nécessité de prendre toutes les mesures lors des prochaines négociations à venir dans le cadre de la répartition intercommunale.

Discussion

M. Foster indique que les Verts de Versoix sont favorables à l'octroi d'une subvention d'investissement en faveur du GICORD. Ces travaux vont augmenter la capacité de recyclage du site et réduire son impact négatif sur l'environnement. Quelques questions restent ouvertes concernant la répartition des charges entre les communes concernées pour les

investissements futurs. Les Verts de Versoix demandent au CA en charge du dossier de bien veiller à ce que ces questions soient clarifiées pour les futurs investissements lors de la révision des statuts du GICORD prévue l'an prochain.

M. Lambert confirme l'existence d'une annexe aux statuts concernant la clé de répartition décidée à l'époque. Les magistrats vont rediscuter d'une clé de répartition dans le cadre de la révision des statuts qui devrait avoir lieu pendant cette législature.

Le Président rappelle que M. Kapp a été désigné en tant que délégué auprès du GICORD, de même que M. le Maire et M. Richard.

La parole n'est plus demandée.

« Octroi d'une subvention d'investissement d'un montant de CHF 400'762.- en faveur du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD) destinée à financer le réaménagement et la mise en conformité du site »

Vu les statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (ci-après GICORD), qui regroupe les communes de Bellevue, Genthod, Collex-Bossy, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix, du 8 juillet 1999,

vu le droit de superficie DDP 3690 d'une surface de 10'190 m², sis 1, chemin du Marais-du-Four à Bellevue, sur la parcelle no 357 propriété de l'Etat de Genève, au profit du GOCORD,

vu la nécessité d'un réaménagement de l'aire de compostage, comprenant la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales,

vu la demande en 2008 des service de l'Etat d'effectuer une mise en conformité de l'aire de stockage et de compostage des déchets verts du site du GICORD,

vu la directive fédérale de 2011 préconisant une séparation des jus du compost du raccordement aux eaux usées,

vu le crédit d'étude Ecotec d'un montant total de CHF 16'551.45 HT, selon une offre d'étude d'impact ayant pour but de démontrer la faisabilité environnementale du projet afin que l'ensemble des bases légales en matière de protection de l'environnement soient respectées en vue du dépôt d'un dossier d'autorisation de construire,

vu le financement relatif aux dépenses d'investissement sur les réseaux secondaires assure par le fonds intercommunal d'assainissement des eaux (FIA) dès le 1^{er} janvier 2015, dont une demande va être déposée par le GICORD; en cas de subvention accordée par le FIA au GICORD, un remboursement sera effectué aux communes au prorata de leur investissement respectif,

vu le devis des travaux de réaménagement du site du GICORD, établi par le bureau d'ingénieurs Buffet Boymond (version du 17 juin 2020) d'un montant de CHF 1'267'632.- et dont le montant imputable à la Commune de Versoix est de CHF 400'762.-,

vu le plan illustrant le bassin de récupération, dont l'autorisation de construire DD 112809 délivrée le 25 février 2020 et entrée en force,

vu l'appel d'offre public pour effectuer ces travaux, dans le respect de la loi sur les marchés publics et selon une grille d'évaluation établie avec les critères habituels, ayant désigné l'entreprise Orllati SA parmi 11 soumissions rentrées,

vu le nombre d'habitants pour chaque commune au 31 décembre 2019, soit 3342 à Bellevue, 1652 à Collex-Bossy, 2854 à Genthod, 12'267 au Grand-Saconnex, 3687 à Pregny-Chambésy et 13'450 à Versoix,

vu la moyenne de déchets en tonnes sur les années 2017, 2018 et 2019, soit 111.30 pour Bellevue, 327.39 pour Collex-Bossy, 117.71 pour Genthod, 484.78 pour le Grand-Saconnex, 531.48 pour Pregny-Chambésy et 585.35 pour Versoix,

vu les discussions du Conseil intercommunal du GICORD en séances des 11 avril 2019 et 27 novembre 2019 ainsi que sa décision de principe en séance du 27 février 2020 sur la clé de répartition, en dérogation de l'art. 9 des statuts dudit Groupement du 8 juillet 1999,

vu la répartition de la subvention d'investissement entre les communes pour une moitié proportionnellement au nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente et pour l'autre moitié sur le moyenne des tonnages déposés au centre de compostage sur les années 2017, 2018 et 2019,

vu le préavis du Conseil intercommunal lors de sa séance du 27 août 2020.

vu la décision du Conseil intercommunal, ainsi que le préavis favorable du Conseil consultatif du GICORD, lors de leurs assemblées générales du 2 septembre 2020,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, k et m, et 57 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement de CHF CHF 400'762 au GICORD destiné à financer le réaménagement et la mise en

conformité de son site correspondant au DDP 3690 sis sur la parcelle no 357 au 1, chemin du Marais-du-Four à Bellevue.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 400'762.- destiné au versement de cette subvention d'investissement.
3. De subordonner le versement de cette subvention à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy selon la répartition suivante établie en dérogation de l'article 9 des statuts du GICORD du 8 juillet 1999, soit :

• Commune de Bellevue	CHF	89'551.-
• Commune de Collex-Bossy	CHF	124'263.-
• Commune de Genthod	CHF	83'131.-
• Commune du Grand-Saconnex	CHF	351'096.-
• Commune de Pregny-Chambésy	CHF	218'929.-
• Commune de Versoix	CHF	400'762.-
• <i>Total</i>	<i>CHF</i>	<i>1'267'632.-</i>
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

9. CREDIT DE CHF 74'310.- DESTINE A L'ACQUISITION D'UNE APPLICATION DE GESTION DIGITALISEE DES AMENDES D'ORDRE

Mme Tchamkerten prend la parole et illustre ses propos grâce à une projection sur grand écran :

« Cette proposition de modernisation de la saisie des amendes d'ordre s'inscrit dans un mouvement de modernisation de l'administration débuté il y a 4 ans. C'est une réflexion qui a débuté il y a plus de 2 ans à la commission de la sécurité et qui arrive aujourd'hui avec une solution moderne qui nous fait entrer dans l'ère du XXIe siècle.

La situation actuelle est la suivante : l'amende est saisie manuellement sur un carnet à souches et une photo est prise avec un téléphone.

De retour au poste l'agent transcrit l'amende dans le système informatique, à partir de la fiche papier et la photo est jointe au dossier.

La fiche est ensuite classée dans un tiroir, en attendant son paiement. Si elle est payée dans les temps, elle est retirée, sinon elle passe en ordonnance pénale au service des contraventions. Toutes ces saisies et les allers-retours avec le Service des contraventions peuvent être source d'erreurs de saisie et de copie.

Il vous est donc proposé de passer à un système automatique basé sur un QR code qui remplace le formulaire papier (un carnet de QR code remplace le carnet à souches). Plusieurs villes ont déjà adopté ce système, comme Bâle, Lucerne, Payerne ou La Chaux-de-Fonds, et de nombreuses villes sont intéressées à rejoindre ce nouveau système. Sur le canton de Genève, deux communes ont lancé la démarche, Versoix et Coligny, qui deviendraient pionnières à Genève.

Lors d'une infraction, l'agent scanne le QR code, puis le code à partir d'un téléphone portable de marque Apple (seule marque homologuée par les polices suisses). Il peut ainsi entrer le numéro de plaque, la géolocalisation se fait automatiquement, l'heure se met automatiquement, l'agent choisit le chiffre de l'amende d'ordre, il peut ajouter une photo, le tout à partir d'un seul appareil de téléphone. A partir du moment où la saisie est terminée, l'amende entre dans le système informatique de manière quasiment immédiate. Si l'amende est impayée, un rappel est envoyé au contrevenant de manière automatique. Le transmission d'une amende impayée au Service des contraventions se fait également de manière automatique.

Du côté du contrevenant : il trouve sur son pare-brise un feuillet contenant un QR code, il le scanne avec son téléphone portable. S'ouvre ensuite un portail amendes qui lui permet, s'il le souhaite, de payer tout de suite l'amende via la plateforme e-billing (des statistiques ont montré que beaucoup de personnes payaient tout de suite leur amende), de la contester, de demander un bulletin de versement par exemple.

Le plan financier comprend notamment l'achat de 8 téléphones de marque Apple, un module de gestion des amendes, une application pour le paiement des amendes, des frais de formation pour nos agents, des frais de communication (distribution de papillons, communication sur internet, sur les réseaux sociaux), car nous sommes bien conscients qu'il faudra soigner la communication, il faudra accompagner la population dans cette transition. Sont prévus dans le budget de fonctionnement 15'000.- pour les frais annuels de maintenance, qui ont été déjà intégrés dans le budget.

En résumé : un gain de temps considérable qui pourra être consacré à d'autres tâches ; des risques d'erreurs diminués, puisque chaque manipulation actuellement peut être source d'erreur de saisie ; une efficacité améliorée qui permettra à nos agents de libérer du temps pour leur mission première, à savoir en priorité la sécurité de proximité, et la prévention des incivilités et de la délinquance.

Pour conclure, il est prévu à moyen terme, de récupérer le contrôle des parkings privés communaux (Lachenal, Bordier, Ecogia, Bon-Séjour) qui, je vous le rappelle, sont passés sous le contrôle de la Fondation des parkings depuis le mois de janvier 2019. La Fondation des parkings délègue cette tâche à des sous-traitants et je pense qu'il serait tout à fait opportun de rapatrier cette tâche au sein de notre service de police municipale.

Préavis des commissions

M. Riat indique que lors de sa séance du 2 novembre, la commission a préavisé favorablement cette demande de crédit par 8 oui et 1 abstention.

M. Chappatte indique que lors de sa séance du 5 novembre, la commission FAE s'est prononcée sur cet investissement qui permet de rapporter non pas de l'argent mais du temps, grâce à la suppression de quadruple saisie, ce qui

représente entre ½ poste et 1 poste de présence en plus sur le terrain. La commission a voté oui à l'unanimité des 8 membres présents.

Discussion

M. Riat prend la parole :

« Tout d'abord, je remercie notre Magistrate, Mme Tchamkerten, pour les explications détaillées concernant ce dossier.

En 2017, l'ancienne commission de la sécurité était déjà sur le point de proposer un nouveau système de saisie automatique des amendes d'ordre, en collaboration avec la Fondation des Parkings. Bien nous en a pris d'attendre et d'étudier plus à fond ce dossier, car est apparu plus tard un outil de gestion plus efficace pour les amendes d'ordre par le biais d'une application du QR codes. Cologny et Versoix, nous sommes des précurseurs en la matière et les plus avancés sur Genève pour ce nouveau système.

Vous l'aurez compris, on passe du carnet à souches d'amendes d'ordre archaïque à l'application moderne des données informatisées par le QR codes, ce qui facilitera grandement la gestion administrative des tâches !

Les données sont saisies une seule fois dans le système, en sachant qu'avec cet outil de travail, 50 à 60% des amendes d'ordres sont payées sur le champ, ce qui inclut moins de procédures au service des contraventions en cas de non-paiement dans le délai légal.

Il ne s'agit pas ici avec ce nouveau procédé, de matraquer à tout va dans Versoix. Le but est tout simplement de faciliter la tâche de nos agents qui consacreront ainsi plus de temps à d'autres activités dans le terrain.

Je profite de l'occasion de remercier M. Séchaud, notre chef de service à la commission Protection de la Population pour l'efficacité du travail effectué selon la volonté des Conseillers municipaux et la concrétisation de ce dossier qui nous est présenté en plénière ce soir.

Ainsi je ne peux que vous recommander d'accepter ce crédit afin de doter nos agents municipaux d'un outil de travail très performant. »

Mme Sauter Caillet indique que les Verts de Versoix accepteront ce message. Ils souhaitent obtenir des garanties que le temps dégagé sera utilisé pour faire de la prévention, inciter au changement de comportement, et non pas pour faire du chiffre.

M. Lima soutient la démarche qu'il trouve très intéressante. Il souligne l'intérêt d'avoir non seulement un certain nombre d'économies potentielles et une plus grande efficacité mais également une entrée en matière dans la « Smart city ».

« Crédit de CHF 74'310 destiné à l'acquisition d'une application de gestion digitalisée des amendes d'ordre »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 20 octobre 2020, qui décrit dans les détails les coûts liés à la mise en place d'une application de gestion digitalisée des amendes d'ordre,

vu le rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population du 2 novembre 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 5 novembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'acquérir une application de gestion digitalisée des amendes d'ordre.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 74'310.- destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser les dépenses relatives à cette acquisition dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 74'310.- au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 74'310.- afin de permettre l'acquisition de cette application.

10. NOUVEAU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Marquis prend la parole :

« Au nom du Bureau, voici une synthèse de ces travaux entrepris depuis 2018, je serai particulièrement bref : examen en 2019-2020, puis consultation des partis et du CA, puis récemment examen à la commission finances, économie et administration lors de deux séances, enjeux essentiels, exemples de nouveautés et derniers développements.

1. Derniers développements d'abord :

Au terme de la consultation du printemps 2020, le bureau a repris contact avec le nouveau CA, qui a transmis l'avant-projet au SAFCO.

C'est la secrétaire générale du département et son collègue qui ont eux-mêmes émis quelques suggestions, dont certaines ont été reprises moyennant adaptations lorsque nécessaire pour leur donner les couleurs de Versoix. Pour l'anecdote, la cheffe du SAFCO, avocate et docteure en droit, a uniquement proposé de remplacer l'expression « police de l'assemblée » par « police de la

séance », c'est vous dire que ce projet n'a pas fait tomber de leur chaise les juristes du canton.

Le feu vert du département a été confirmé le 3 novembre dernier.

2. exemples de nouveautés ensuite

En premier lieu, et ça a été le fil rouge de ces travaux, ce règlement est un texte **simple**. A l'heure où les lois sont toujours plus longues, détaillées et compliquées, nous remplaçons un règlement de 75 articles sur 17 pages par un nouveau plus court, de 62 articles sur 14 pages, et qui pourtant est plus complet.

Doté d'un préambule qui a du souffle, il est structuré et formulé de la manière la plus simple et intelligible possible.

Cela semble relever de l'évidence mais c'était l'un des principaux objectifs que nous nous étions fixés en 2018, à savoir rendre plus accessible aux conseillers municipaux leur propre règlement, jusqu'ici à la fois complexe et lacunaire.

Le bureau entend proposer prochainement un petit « mode d'emploi » à l'attention des conseillers, pour expliquer le fonctionnement du Conseil municipal en des termes simples, par exemple sur les droits des conseillers municipaux et sur le déroulement de la procédure.

Toujours dans le même ordre d'idées, les droits des conseillers ont été simplifiés, définis précisément, et renforcés : vous ne saviez pas ce qu'était une « proposition individuelle » ou une « interpellation » ? C'est normal, ces instruments ne sont jamais utilisés ! Ils ont donc été supprimés. La motion a en revanche été renforcée, et les projets seront dorénavant enregistrés et numérotés, pour permettre leur suivi.

La procédure a elle aussi été simplifiée aussi souvent que possible. Un exemple classique : le traitement des motions en deux débats, empêchant les conseillers de s'exprimer en cas de refus de l'entrée en matière. Désormais, les motions comme les résolutions seront traitées en un seul débat.

En particulier, les travaux de commission feront désormais l'objet d'un bref rapport, oral en séance le plus souvent très certainement. C'est donc par l'intervention du rapporteur, qui ne se résumera plus à indiquer le résultat du vote de la commission comme c'est le cas aujourd'hui, que commenceront nos débats.

Enfin, dernier exemple de nouveauté pour vous montrer qu'un règlement a priori procédural peut toucher à des questions matérielles importantes, les messages du Conseil administratif incluront dorénavant une motivation des projets quant à leurs conséquences financières, économiques, sociales et environnementales et à la manière dont ils s'inscrivent dans le cadre du développement durable de la commune.

3. enjeux essentiels enfin

Versoix est une ville de 13'000 habitants mais un village politique. Les traditions propres à Versoix sont appréciées à leur juste valeur et nous n'avons donc pas cherché à les remettre en cause.

Notre Conseil souffre toutefois que ses prérogatives découlant du droit cantonal soient mises en œuvre dans un règlement long et obscur générateur de frustration auprès des conseillers municipaux et d'un déséquilibre accru des pouvoirs.

L'objectif de ces travaux a donc consisté en une authentique révision totale, avec ses joies et ses peines – la difficulté de la page blanche, la solitude de vos

serviteurs mais aussi le plaisir de travailler ensemble et l'intérêt passionnant d'un projet du, par et pour le Conseil municipal et pour Versoix.

En somme le règlement qui vous est soumis ce soir renforce notre Conseil, en simplifie le fonctionnement et le rend plus attractif pour les nouvelles générations qui s'engagent en politique à l'échelon local.

Je voudrais terminer en remerciant chaleureusement le Bureau présidé par M. Kummer puis celui par M. Sidler pour leur soutien, mes collègues du bureau actuel et en particulier mon compagnon d'aventure ; Yves merci de ta rigueur, de ta patience, et d'avoir accepté de partager ma passion du droit parlementaire et de la légistique pendant ces 2 ans et demi, et ce n'est pas rien... ! Merci encore à M. Chappatte qui a joué le rôle de relais au sein du groupe PDC, qui s'est associé de près à ces travaux également.

Je voudrais encore au nom du bureau témoigner notre gratitude à Mme Possa, qui a accompagné la dernière phase du processus depuis cet été, et vous remercier tous vivement de votre intérêt et de l'accueil que vous réserverez à ce projet de nouveau règlement du Conseil municipal de Versoix. »

Préavis des commissions

M. Chappatte indique que lors de sa séance du 19 novembre, la commission FAE a préavisé favorablement ce projet par 8 oui et 1 abstention.

Discussion

M. Tamone indique que les Verts sont favorables à ce nouveau règlement et tiennent à relever la qualité du travail effectué. Il s'agit d'un règlement bien structuré, explicite, qui définit clairement les rôles et les responsabilités de chacun ainsi que les différents fonctionnements des activités de notre Conseil municipal. Que celles et ceux qui se sont investis dans ce travail soient donc ici remerciés de la part des Verts.

M. Riat indique que la fraction PLR tient à chaleureusement féliciter et remercier M. le Président Yves Richard et M. Julien Marquis pour le travail remarquable qui a été fait depuis plusieurs mois. Un immense merci !

« Nouveau règlement du Conseil municipal »

Vu la présentation jointe à la présente, qui décrit dans les détails les objectifs, la structure et les principaux changements du nouveau règlement du Conseil municipal,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 19 novembre 2020,

conformément à l'art. 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 25 oui, 0 non et 1 abstention,

1. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal, version du 11.11.2020 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

Le Président indique que ce projet de règlement deviendra le règlement du Conseil municipal une fois qu'il aura été adopté par le département compétent. Ce document, qui sera envoyé au service des communes pour approbation, pourrait alors entrer en vigueur dès la prochaine séance.

11. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR L'URGENCE CLIMATIQUE

Le Président rappelle, pour mémoire, l'adoption à l'unanimité le 16 septembre 2019 par le Conseil municipal d'une motion sur l'urgence climatique et la création d'une commission ad hoc sur l'urgence climatique qui s'est réunie à partir du mois de décembre 2019. Selon l'article 65, une commission ad hoc nécessite un rapport final et dissolution de la commission ad hoc.

M. Lima prend la parole ; ses propos sont illustrés grâce à une projection sur grand écran :

« J'ai l'honneur de vous présenter le résultat du travail réalisé par cette commission ad hoc sur l'urgence climatique mais avant d'aller plus loin je tiens à remercier le travail de l'ensemble conseillers municipaux qui ont participé aux séances de travail, non seulement pour leur contribution mais aussi pour l'ambiance qui régnait lors des séances. Cette commission a été créée suite à la motion interpartis du 16 septembre 2019 et s'est réunie quatre fois. Il a été possible d'atteindre les objectifs fixés et de produire ce rapport qui fixe un certain nombre d'éléments pour le plan climat communal. Preuve que l'urgence climatique n'est pas un dogme d'un parti ou d'un autre mais l'ensemble du spectre politique.

En guise de synthèse, le rapport expose les travaux de la commission et exprime la volonté politique de préparer la commune, au sens large du terme, au changement climatique et traduit cette volonté par la mise en place d'une feuille de route et par la proposition d'un ensemble d'actions opérationnelles adaptées à l'échelle de la commune et dont la mise en œuvre peut être entreprise rapidement. La commission demande que le Conseil municipal prenne connaissance du présent rapport, se prononce sur ces recommandations et s'engage dans la démarche par un vote formel. Les objectifs proposés par la commission étaient les suivants :

- *traiter la motion*
- *assimiler le cadre fédéral et cantonal en intégrant les différentes politiques à l'échelle communale*
- *définir une démarche communale*
- *discuter des pistes d'actions*

- *mettre en place une feuille de route.*

Les propositions devraient être reprises intégralement dans le futur plan climat communal.

La commission recommande les actions immédiates :

- *inscrire le plan climat communal dans la ligne des deux objectifs du plan climat cantonal (réduire les émissions de gaz à effet de serre de 60 % par rapport à 1990 et s'engager à maîtriser les conséquences des changements climatiques sur le territoire national) ;*
- *créer un poste dédié au DD, ce poste sera destiné à avoir une vue d'ensemble sur les différents projets communaux pour obtenir une coordination efficace ;*
- *sensibiliser et former le personnel communal à ce plan climat communal ;*
- *intégrer le label « Cité de l'énergie » dans le plan climat communal.*

Ces propositions suivent les 6 axes stratégiques définis par le plan climat cantonal :

Axe 1. Réduire la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables.

Axe 2. Favoriser une mobilité sobre en carbone.

Axe 3. Promouvoir les modes de production et de consommation énergétiquement plus sobres.

Axe 4. Prendre en compte les changements climatiques dans le développement territorial.

Axe 5. Protéger la population des effets néfastes des changements climatiques.

Axe 6. Protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face aux changements climatiques.

Cette commission a œuvré de manière assez efficace et a établi les premières pierres pour la mise en place du développement de ce plan climat communal. Je vous prie de faire bon accueil et de soutenir ce qui a été fait. »

Le Président remercie chaleureusement M. Lima de son travail.

Discussion

M. Ricci indique que le PDC se réjouit de voter ce rapport issu de la commission ad hoc pour l'urgence climatique. Ce rapport doit être la ligne directrice pour la commission DD. Il faut que la commission s'approprie ce rapport et s'appuie sur ce dernier pour prioriser les mesures à prendre pour la commune pour diminuer les émissions de CO2 et lutter contre le réchauffement climatique. Il remercie encore les membres de la commission ainsi que le Conseiller administratif délégué pour l'excellent travail effectué.

Mme Sauter Caillet remercie pour le travail fourni. Les Verts se félicitent d'avoir une feuille de route comprenant un certain nombre de mesures et d'actions identifiées. Grâce à l'acceptation du budget ce soir, les Verts se félicitent aussi d'avoir un ou une future délégué-e au développement durable.

M. Henauer prend la parole :

« Ayant participé à un débat d'Extension Rébellion, on ne peut que se féliciter du travail de cette commission ad hoc. Je relève l'importance d'avoir un suivi sur ces mesures. »

La parole n'est plus demandée.

Rapport de la commission ad hoc pour l'Urgence Climatique »

Vu la création d'une commission ad hoc pour l'Urgence Climatique décidée lors de la séance du 16 septembre 2019,

vu l'article 65 du règlement du Conseil municipal,

vu le rapport présenté le 23 novembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 25 oui, 0 non et 0 abstention,

1. De prendre acte du rapport de la commission ad hoc « Urgence climatique » présenté le 23 novembre 2020.
2. De faire siennes les conclusions et propositions de ce rapport.
3. De dissoudre la commission ad hoc et de remercier les membres de la commission pour leur travail.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Président cède pendant quelques instants la présidence à M. Marquis, vice-Président.

12.1 Projet de motion présenté par l'ensemble des partis du Conseil municipal de Versoix : "Améliorons la sécurité des usagers du Chemin de Pont-Céard"

M. Richard prend la parole :

Le Conseil municipal de Versoix,
constatant :

- 1) que le chemin de Pont-Céard est fréquenté par de nombreux usagers du chemin de fer qui se rendent à la gare éponyme, notamment par des habitant-e-s de Versoix-la-Ville et Montfleury qui doivent traverser cette artère pour rejoindre la gare,
- 2) que la visibilité du passage protégé situé à la hauteur du Point de Récolte

- des déchets est faible, notamment pour les automobilistes qui descendent, en raison de la légère pente précédant le passage,
- 3) que le totem des CFF reste non éclairé depuis plusieurs années et donc peu visible par temps sombre,
 - 4) que les ralentisseurs horizontaux limitant les croisements de véhicules sont mal interprétés (qui doit passer en premier ?) et n'empêchent pas les vitesses excessives sur la partie supérieure du chemin,
 - 5) que le carrefour entre le chemin du Lac, la route de Sauverny et le chemin de Pont-Céard est source de difficultés, notamment pour les cyclistes (piste décalée), pour les piétons (passage protégé en contre-bas du carrefour), pour le trajet du bus 50, qui implique de laisser de la place pour qu'il puisse effectuer son virage, et pour l'embaras causé matin et soir par les familles venant déposer les enfants au Collège du Léman, et enfin par la présence des deux STOP opposés,
 - 6) que la gestion du carrefour du Chemin de Pont-Céard avec la route Suisse est insatisfaisante et ne facilite pas le trafic, notamment pour les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes) venant du chemin de Pont-Céard,
 - 7) que la limitation de hauteur liée au gabarit du pont du chemin de fer est insuffisamment signalée et qu'il arrive que des poids lourds restent bloqués,

invite le Conseil administratif

à lancer une étude urbanistique avec concertation des usagers, pour améliorer l'ensemble des éléments liés à la mobilité sur le chemin de Pont-Céard, laquelle devra notamment porter sur des limitations de vitesse, un marquage plus clair des passages pour piétons, un éclairage amélioré aux endroits stratégiques, la possibilité d'obtenir des CFF la destruction de leur totem non éclairé, une modification du carrefour supérieur (tenant compte de sa situation historique comme sommet du polygone de Versoix-la-Ville dans le plan Querret) et une modification urgente du système de gestion du carrefour inférieur.

Le vice-Président met aux voix l'entrée en matière de cette motion.

Vote : *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (25 votants).*

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Le vice-Président met aux voix la proposition de renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Vote : *Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (25 votants).*

12.2 Intervention de M. Pinto Pereira à propos de la tenue des séances du Conseil municipal en visioconférence

M. Pinto Pereira prend la parole :

« *Compte tenu de la situation sanitaire et des incidences autant sur la participation des élus que du public, les Verts de Versoix demandent au Conseil*

administratif et au Bureau d'investiguer les moyens techniques permettant la tenue des Conseils municipaux partiellement ou totalement en visioconférence. En effet, bien que les consignes sanitaires et mesures de précaution édictées par l'autorité aussi bien fédérale que cantonale autorisent l'exercice des droits publics, in situ, il faut laisser la possibilité à celles et ceux qui se trouveraient en quarantaine ou en isolement volontaire de participer à ces séances et d'exercer ainsi leur droit politique. Un tel système permettrait également de maintenir l'échange avec le public. »

Le Président a pris note de la demande.

12.3 Intervention de M. Conus à propos de la mise à jour des informations figurant sur le site internet de la commune de Versoix

M. Conus prend la parole :

« J'ai une question concernant le site internet de la commune de Versoix : en prenant connaissance de questions publiées par certains habitants sur un réseau social bien connu, à propos de l'usage possible de la cabane des Bûcherons, il est apparu que la date de publication de l'information figurant sur notre site internet communal n'y figurait pas. Je vous demande s'il serait possible d'inscrire une date lors de chaque affichage de nouvelles informations ou mises à jour. Il me semble qu'en ces temps d'incertitude, ces précisions seraient bénéfiques à toutes et à tous et aiderait à une meilleure compréhension. »

Le Président a pris note de la demande.

12.4 Intervention de M. Chappatte à propos du marché

M. Chappatte encourage chacun et chacune à se rendre samedi au marché pour le dernier jour de présence du fromager qui partira ensuite à la retraite. Merci de votre soutien à l'économie et au développement durable à Versoix.

Le Président indique que le fromager a été très aimable avec l'ensemble de ses clients pendant les mois de sa présence au marché. C'est un bon signe de lui rendre hommage avant qu'il parte à la retraite.

12.5 Intervention de Mme Sauter Caillet à propos de la Journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Mme Sauter Caillet signale que le 25 novembre est la Journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. A ce titre, elle aimerait savoir

si la commune de Versoix a prévu de mettre en lumière cette réalité à cette occasion,

ce que la commune a entrepris en terme d'informations concernant le problème de la violence faite aux femmes,

quels sont les moyens de soutien mis en place, contact et accueil, et où trouve-t-on cette information ?

Le Président prend note de cette intervention.

12.6. Intervention de Mme Schneckenburger à propos de la mise à jour des photos du site internet de la commune

Mme Schneckenburger suggère d'actualiser les photos qui se trouvent sur le site internet de la commune.

Le Président se propose de relayer cette demande.

Parole au public

La parole n'est pas demandée.

Le Président lève la séance à 23h15.

* * * * *